

Compte rendu du conseil municipal du Mardi 15 Février 2022

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 15 février à 18h30 en réunion publique.

13 élus étaient présents et 2 élus excusés avaient donné procuration. Les sujets traités étaient les suivants :

- **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE ET REDUCTION DU NOMBRE D'ADJOINT** : Suite à la démission de Mme Véronique PUECH, 2^{ème} adjointe au maire, à compter du 3 février 2022, le conseil municipal a décidé de réduire le nombre d'adjoints au Maire à trois. Chaque adjoint, à partir du rang auquel figurait Mme PUECH, remonte sur le rang immédiatement supérieur. En conséquence, le tableau du conseil municipal se voit lui aussi modifié.
- **LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE** : Une ordonnance de février 2021 rend obligatoire la participation financière de l'employeur aux garanties de la protection sociale complémentaire (PSC) de leurs agents quel que soit leur statut. Elle introduit également l'organisation obligatoire au plus tard le 18 février 2022 d'un débat au sein de chaque assemblée délibérante sur les garanties accordées aux agents en matière de PSC. Le contexte, les enjeux, la compréhension des risques, le point sur la situation actuelle de la collectivité, la présentation du nouveau cadre et le calendrier de mise en œuvre ont été abordés lors de ce débat sans vote. L'apport majeur de cette ordonnance est l'introduction d'une obligation de participation des employeurs publics à hauteur d'au moins 50% du financement nécessaire à la couverture du risque santé avec prise d'effet de cette mesure dans les collectivités territoriales au 1^{er} janvier 2026 et pour la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance à hauteur de 20% d'un montant qui sera fixé par décret à compter du 1^{er} janvier 2025.
- **DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT OPERATION « LIAISON N/S ET CHEMIN D'ANGLARS »** : Après que le détail estimatif des travaux de l'aménagement de la liaison N/S et du chemin d'Anglars a été présenté, le conseil municipal adopte le plan de financement prévisionnel et autorise le Maire à demander des subventions à l'Etat, la Région et le Département afin de financer une partie du coût des travaux, à hauteur respective de 30, 35 et 25%.
- **DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT « EXTENSION ET URBANISATION DU VILLAGE D'AGNAC ZONE DES PLAINES »** : Le conseil municipal après s'être fait présenté le détail estimatif et le plan de financement prévisionnel de cette opération, autorise le Maire à demander des subventions à l'Etat (35%), la Région (35%) et le Département (10 000€) afin de financer une partie du coût des travaux.
- **DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT OPERATION « ACQUISITION ET DEMOLITION DE 3 MAISONS RUE DE LA FONTAINE »** : Le projet d'acquisition et démolition de 3 maisons (Thomas et Cabantous) ayant été adopté, le conseil municipal après s'être fait présenté le plan de financement prévisionnel et le détail estimatif, autorise le Maire à demander des subventions à Decazeville Communauté avec un financement de 50% de la dépense.
- **DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT OPERATION « ACQUISITION ET DEMOLITION MAISONS GINESTET, LA POSTE (EN COURS DE NEGOCIATION) ET OLIVIER »** : Le projet d'acquisition et démolition des 3 maisons place de l'église ayant été adopté, le conseil municipal après s'être fait présenté le détail prévisionnel et le plan de financement prévisionnel, autorise le Maire à demander des subventions au Département et à Decazeville Communauté au titre du fond de concours « acquisition-démolition ».
- **PRESENTATION DU RAPPORT QUINQUENNAL RELATIF A L'EVOLUTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION** : Depuis la loi de finances pour 2017, le Président d'une communauté de communes doit présenter tous les cinq ans un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par la communauté de communes. Ce rapport ayant été présenté et approuvé en séance communautaire le 16 décembre 2021, il est maintenant présenté par le Maire aux élus à titre informatif.

Informations et questions diverses :

- M. le Maire informe l'ensemble du conseil que les négociations d'acquisition du bâtiment de la Poste ont repris. De même des négociations sont en cours pour que la commune devienne propriétaire de « la maison Ginestet ».
- Ecole de Flagnac : Madame CERLES-BOUSQUET, Adjointe en charge des écoles informe l'assemblée de la suppression d'un poste à la rentrée de septembre 2022. Le Maire précise qu'il a écrit au DASEN (Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education) pour essayer de maintenir au moins un demi-poste.
- Démolition du hangar en bois « atelier Servières » : L'annonce a été mise en ligne sur « le bon coin », mais il n'y a à ce jour aucune offre sérieuse.

- M. le Maire rappelle qu'au niveau de la maison SALES, un puits communal situé en partie sur la voie communale et sur la parcelle B 1149 au village de Bétonesque et appartenant à M. Robette provoquait un rétrécissement de la chaussée, interdisant le passage des camions ou engins agricoles. Aucune solution n'avait été trouvée et Monsieur le Maire avait envoyé un courrier en recommandé avec AR à chacun des habitants demandant la signature d'un protocole d'accord. Ce protocole a été accepté par deux des habitants. En revanche c'est un refus de la part de M. Sales. Comme indiqué lors du conseil municipal du 6 décembre 2021, le protocole n'étant pas validé par l'ensemble des personnes concernées, ce dossier est soldé pour la totalité du mandat.
- M. le Maire informe les élus :
 - qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, tous les bailleurs ont l'obligation d'afficher une fourchette de prix de la consommation énergétique annuelle de leurs logements. Afin de répondre à cette obligation, la commune doit lancer une consultation pour l'établissement de DPE pour ses 15 logements en location. M. le Maire précise que les DPE ont une durée de validité de 10 ans. Le coût estimé pour la commune est de 3 750€.
 - A compter du 25/08/2022, la hausse des loyers des biens classés F et G n'est plus autorisée.
 - En 2023, les logements au-dessus du seuil d'indécence énergétique (>450 KWH/m²) deviennent impropres à la location.
 - En 2028, interdiction de mise en location des biens de classe d'énergie F.
 - En 2034, les biens classés E entrent à leur tour dans la catégorie des logements indécents.
 - M. le Maire informe les élus que les collectivités ont l'obligation d'établir des dossiers techniques pour l'amiante, le radon, et la qualité de l'air pour les écoles et les ERP (Etablissement Recevant du Public). Dans ce cadre, il précise que le dossier technique Radon est fait, mais qu'en revanche ceux de l'amiante et de la qualité de l'air ne le sont pas. Le coût de l'opération serait d'environ 1 800€.
- M. le Maire averti l'assemblée qu'une réunion « adressage » doit avoir lieu le 16 février 2022 à 14h00.
- M. Lantuejoul, 1^{er} adjoint annonce le départ du locataire de l'appartement T2 situé 2 place de l'Eglise à Flagnac.
- Ecole : Mme Bousquet, adjointe en charge des écoles a du remplacer pendant 4 jours un agent pour faire la garderie du matin, la cantine et également l'entretien de la cantine. Cette démarche a permis la continuité du service public et ainsi éviter la fermeture de la cantine et la garderie du matin. En effet il est difficile en ces temps de Covid de trouver du personnel disponible rapidement.
- Le CME (Conseil Municipal des Enfants) du 12 février 2022 devait être reporté, mais a finalement été maintenu. 3 enfants étaient présents. Ils ont pu aborder ensemble leurs projets à venir pour l'année 2022.
- Un conseil d'école s'est tenu le lundi 14 février 2022.
- Claude Dalmon, Adjoint en charge des travaux a remplacé au pied levé l'agent qui assure le transport scolaire durant deux jours. Toujours pour remplacer cet agent, Irène Bousquet a pris en charge la surveillance de la cour après la cantine.
- Josiane Coite informe l'assemblée qu'une réunion organisée par le Club de l'Amitié s'est tenue récemment. Leur assemblée générale aura lieu le 19 mars 2022 et sera suivie d'un repas.
- Réunion du Conseil des Sages le 2 février 2022. Le 1^{er} adjoint précise que cette réunion a permis de discuter de futurs projets pour l'année en cours. Deux projets sont ressortis. Un concernant la prévention routière et le deuxième accès sur une formation pour l'utilisation des défibrillateurs. Des réflexions sont en cours et une prochaine réunion devrait se tenir rapidement.
- M. le Maire évoque la soirée théâtre du samedi 5 février organisé par le rugby club de Flagnac, et précise qu'avec environ 80 personnes présentes, cette soirée a été un très bon moment de rire et de détente. L'humoriste Aubinois Jean-Jacques Sanchez qui animait ce spectacle a rencontré un franc succès.
- M. le Maire informe les élus que le comité des fêtes organise un bal d'hiver avec le groupe SATURNE Music le samedi 19 février 2022 à la salle des fêtes de Flagnac.

Fin de la réunion : 20h30

Fait à Flagnac le 16/02/2022

Le maire
P Tieulié

